

À la tête de notre représentation diplomatique en France

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888428>

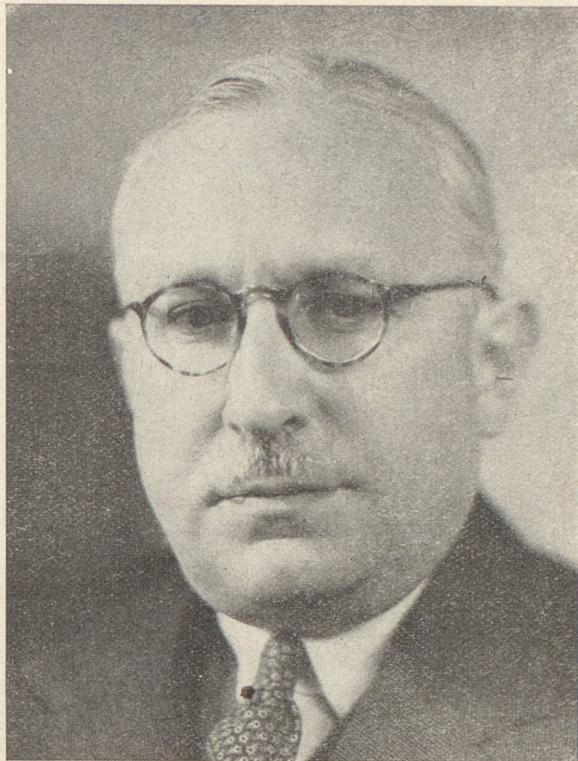
Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A LA TÊTE DE NOTRE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE EN FRANCE



M. Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse en France
(Photopress A. G., Zurich).

En demandant au Conseil fédéral de le remplacer au poste qu'il a si brillamment occupé pendant plus de quatre ans, Monsieur le Ministre Carl J.-Burckhardt a causé une peine profonde à toute la colonie suisse et singulièrement à la Chambre de commerce suisse en France dont il n'a cessé, en qualité de Président d'honneur, de suivre les travaux avec une particulière bienveillance.

Monsieur le Ministre Burckhardt doit l'immense considération dont il jouit dans tous les milieux, non seulement à ses éminentes qualités personnelles, mais aussi au succès qu'il a remporté dans sa délicate mission. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à l'été 1945, date de son investiture, et de faire l'inventaire des difficultés résolues, tant en matière de contentieux qu'en matière commerciale, financière, touristique ou sociale. L'atmosphère cordiale qui n'a cessé de présider aux récents travaux de la commission mixte franco-suisse et les résultats obtenus permettent de mesurer le chemin parcouru sous l'égide de Monsieur Burckhardt. La Suisse a contracté envers lui et envers Madame Burckhardt une grande dette de reconnaissance.

Notre compagnie présente à Monsieur le Ministre Burckhardt ses remerciements les plus chaleureux et ses vœux les meilleurs.

Le Conseil fédéral ne pouvait mieux agir, pour succéder à Monsieur Burckhardt, que de faire appel à Monsieur Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse à Bucarest.

Issu d'une des plus vieilles familles suisses, le nouveau ministre de Suisse en France est né à Londres en 1898. Après avoir fait ses études à la faculté de droit de l'Université de Berne, où il obtint son doctorat, il entra au service du Département politique en 1929. Transféré à Washington en 1930, il y fut nommé attaché de légation en 1931.

Chargé dès 1938 des affaires économiques dans la capitale française, il fut rappelé à Berne en 1941 pour y diriger la section financière du Département politique.

Promu conseiller de légation en 1932, puis transféré à la légation de Suisse à Rome, il y assumait, de 1943 à 1945, les fonctions de chargé d'affaires « ad interim ». Il quitta Rome en 1946 pour se rendre à Moscou, puis, en 1947, fut nommé ministre de Suisse à Bucarest.

Dans ces différents postes, où la mission qu'il avait à remplir était hérissée de difficultés, Monsieur de Salis a fait preuve d'une compétence remarquable, d'une grande distinction et d'un talent diplomatique éprouvé. C'est pourquoi la colonie suisse en France s'estime privilégiée par le choix du Conseil fédéral.

La Chambre de commerce suisse en France se félicite d'autant plus vivement de cette nomination qu'elle a déjà pu apprécier les très grandes qualités de Monsieur de Salis alors qu'il remplissait à Paris, au début de la dernière guerre, les fonctions d'attaché commercial. Tout en l'assurant de son respect et de son dévouement, elle lui présente ses félicitations pour la distinction dont il a été l'objet et ses vœux les plus chaleureux pour la mission qui l'attend en France.